

# M9

## Aménagement et valorisation des espaces

Objectif général du module :

S'initier aux métiers de l'aménagement et/ou de la valorisation des espaces.

### Objectifs du module

- ▶ Objectif 1 : Analyser une démarche d'aménagement et/ou de valorisation des espaces.
- ▶ Objectif 2 : Justifier le choix d'une réponse technologique pertinente.
- ▶ Objectif 3 : Participer à la mise en œuvre d'une action d'aménagement et/ou de valorisation.

### Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module initie les élèves aux démarches et méthodologies utilisées dans le secteur de l'aménagement. Il permet aux apprenants de se construire une culture et des méthodes à partir de l'étude contextualisée et problématisée de différentes opérations d'aménagement et/ou de valorisation des espaces. La mise en œuvre de ce module s'appuie donc sur l'analyse problématisée de cas concrets et sur des mises en situation.

Ce module permet aux apprenants de découvrir les spécificités d'au moins 3 des 4 secteurs de l'aménagement (forêt, eau, nature, paysage). Il facilite leur insertion au sein des organismes qui les accueillent en stage, et leur orientation vers un secteur de l'aménagement.

Ce module s'articule autour de trois objectifs :

- L'analyse d'une démarche d'aménagement et de valorisation des espaces permet de comprendre les enjeux qui sous-tendent les opérations et d'identifier les différentes phases de leur réalisation. Cette démarche collective prend appui sur la semaine de stage collectif « étude d'une activité dans un territoire ».
- L'étude de différentes réponses technologiques apportées à des problématiques d'aménagement permet aux apprenants de comprendre que celles-ci doivent être appropriées aux enjeux et au contexte. Cette approche concrète doit être l'occasion de dégager les spécificités et principes d'actions de chacun des 4 secteurs de l'aménagement. L'affectation d'horaires en groupe à effectif réduit à ce module doit faciliter la réalisation de sorties, de visites et de rencontres avec les acteurs de terrain.
- La participation des élèves à une action d'aménagement ou de valorisation des espaces initie de manière concrète les apprenants à la mise en œuvre d'un projet. Les activités pluridisciplinaires doivent permettre de développer une pédagogie de projet.

Les enseignements de SESG s'intègrent dans l'objectif 1, ceux de STE dans l'objectif 2 notamment pour le traitement de la partie gestion de l'eau et hydraulique. L'enseignant d'agroéquipement peut également encadrer des actions d'aménagement nécessitant l'initiation à l'usage de certains matériels.

Cet enseignement est réalisé en lien avec les modules qui apportent les connaissances et les méthodes permettant de traiter une problématique d'aménagement. Il s'agit tout particulièrement des modules M6, M7-1 et M7-2. Les modules d'enseignement généraux sont également concernés.

Il est souhaitable de réaliser des liens entre le stage "Territoire, développement, ressources et produits" et l'EIL (M9) "Aménagement et valorisation des espaces".

Une partie des activités pluridisciplinaires permet l'apprentissage de la problématisation grâce à l'analyse de situations d'aménagement rencontrées lors des visites, à l'occasion des projets collectifs ou des stages individuels.

## Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

### ►Objectif 1 : Analyser une démarche d'aménagement et/ou de valorisation des espaces

Cet objectif vise à faire émerger, plus particulièrement à partir des observations réalisées durant le stage collectif, les principes et les étapes de la démarche d'aménagement.

#### 1.1- Analyser le contexte de l'action et les enjeux de la démarche

#### 1.2- Identifier les acteurs et leur logique d'intervention

#### 1.3- Identifier les procédures et les réglementations d'aménagement du territoire et/ou de gestion et/ou de valorisation de l'espace étudié

#### 1.4- Caractériser les étapes de la démarche

#### 1.5- Identifier les clés de réussite de cette démarche

#### 1.6- Caractériser les spécificités des démarches utilisées dans au moins 3 secteurs de l'aménagement et de la valorisation des espaces.

#### 1.7- Appliquer cette méthode d'analyse et de problématisation à d'autres situations

### ►Objectif 2 : Justifier le choix d'une réponse technologique pertinente

L'apprenant doit être capable de comprendre les déterminants qui amènent à choisir une réponse technologique appropriée à une situation donnée. L'étude d'au moins un exemple de problématique concrète pris dans au moins 3 secteurs de l'aménagement et de la valorisation des espaces doit permettre de mieux cerner les spécificités de chacun de ces secteurs de métiers.

#### 2.1- Analyser les pratiques mises en œuvre dans au moins une situation problématisée par secteur étudié (3 au moins)

#### 2.2- Identifier la diversité et la relativité des réponses technologiques possibles

#### 2.3- Dégager les grands principes d'action spécifiques à chacun des secteurs professionnels étudiés

#### 2.4- Identifier des critères d'évaluation de la pertinence des réponses

### ►Objectif 3 : Participer à la mise en œuvre d'une action d'aménagement et/ou de valorisation

Les apprenants sont impliqués dans la mise en œuvre d'une action d'aménagement et/ou de valorisation des espaces. Cela leur donne l'occasion de développer une part d'autonomie et de prendre concrètement en considération les dimensions techniques, culturelles, humaines, sociales des projets d'aménagement et de valorisation des espaces.

#### 3.1- Acquérir une démarche concertée de conduite de projet à partir d'une mise en situation réelle

#### 3.2- Participer à la mise en œuvre d'une opération

#### 3.3- Restituer, avec distanciation, le travail réalisé